



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 73\_CC\_2019\_CCDS**

#### **PORTANT CREATION DE L'EMPLI DE DIRECTEUR/TRICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Séance du 20 décembre 2019

Date de convocation : 16 décembre 2019 - 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt décembre à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Denis BURLLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à François RINGUET  
Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO  
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Wansy JEAN-FORT  
France CLET-COURAT à Denis BURLLOT

#### **Absents non excusés :**

Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Gilles DUFIL , Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK-SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Denis BURLLOT**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément à l'article 34 de la loi n°26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de ses services, l'EPCI se doit de disposer de ressources humaines nécessaires à un fonctionnement optimal au sein de ses directions.

A ce titre, je vous propose de créer l'emploi à temps complet de directeur de la commande publique, au grade d'attaché territorial du cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie A de la filière administrative.

Cette création de poste fait suite à la création de la direction de la commande publique créée par note de service n° 01/DGS/CCDS en date du 29 janvier 2019, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Ladite direction a pour principal objectif d'administrer et d'organiser la gestion de la commande publique et du patrimoine de l'établissement.

Le/la directeur/trice aura donc à sa charge de/d' :

- Conseiller et accompagner les services dans l'évaluation, la définition des besoins et l'exécution des marchés
- Participer à l'élaboration des stratégies d'achats
- Mettre en œuvre les procédures de marchés publics
- Piloter et suivre l'exécution des marchés
- Assurer le suivi de performance économique des achats de l'établissement
- Gérer le patrimoine (entretien des locaux, travaux de réparation des biens meubles et immeubles, aménagement des bureaux...)

Ainsi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la création du poste de directeur/rice de la commande publique, à temps complet. »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; notamment l'article 34 ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2004-809 du 3 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriale ;  
Vu la création de la communauté des communes des savanes par arrêté n°2154/G/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;  
Vu la délibération n°55-CC/2019/CCDS relative à la mise à jour du tableau des effectifs en date du 29/08//2019 ;  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2019 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer les emplois permanents en vue de renforcer les services de l'intercommunalité par des recrutements de personnes qualifiées ;

## ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport

**ARTICLE 2 : DECIDE** de créer l'emploi permanent, à temps complet, de directeur/trice de la commande publique au grade d'attaché territorial dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, accessible selon les conditions de qualifications définies par le statut.

Le cas échéant, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984, pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

**ARTICLE 3 : FIXE** la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade et cadre d'emplois en vigueur.

**ARTICLE 4 : INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 06  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de votants : 10  
Pour : 10 (dont 04 procurations)  
Contre : 00  
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 20 décembre 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,  
  
**François RANGUET**

## Yalémi TIOUKA

---

**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** vendredi 27 décembre 2019 10:18  
**À:** Yalémi TIOUKA  
**Objet:** TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20191227-8711.xml; 973-200027548-20191220-73\_CC\_2019\_CCDS-DE-1-2\_8862.xml

**De :** [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr) <[actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)>

**Envoyé :** vendredi 27 décembre 2019 10:15

**À :** [tedetis109@e-legalite.com](mailto:tedetis109@e-legalite.com); [elegalite@gmail.com](mailto:legalite@gmail.com); Tatiana RIBAL <[Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr](mailto:Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr)>

**Objet :** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-12-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 73\_CC\_2019\_CCDS

Objet acte: PORTANT CRÉATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR/TRICE DE LA COMMANDE PUBLIC

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1-Créations/Transformations/Suppressions d'emploi

Identifiant Acte: 973-200027548-20191220-73\_CC\_2019\_CCDS-DE

